

(1) Deuxième

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 995

Le 09 avril 2020

à 19 heures 16

est né(e) (2) Maïtie, Gabrielle, Ana
LORIBN suivant déclaration
conjointe du 05 septembre 2014

du sexe féminin (3) à Crétet (Val
de l'Aisne)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

11 AVR. 2020

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME, ...)

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance. Compléter le cas échéant, l'indication du nom paternel « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{ère} partie / 2^{ème} partie » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de Prénoms, NOM née le ... à ... ».

ENFANT

(1) Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ heures

à _____

est né(e) (2)

du sexe _____

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénoms, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».